



# Collectif National Vigilance Méthanisation

site internet : <https://cnvm.fr>

mail : [contact@cnvm.fr](mailto:contact@cnvm.fr)

---

## IL FAUT UN MORATOIRE IMMÉDIAT SUR LA MÉTHANISATION

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a organisé une consultation nationale du 17 Juillet au 15 Août 2020.

Son objet était de recueillir les réactions du « public » sur son initiative consistant à modifier les textes en vigueur afin de faire passer le « digestat », résidu du processus de méthanisation, de déchet à fertilisant.

De ce fait les excès de digestat, qui ne pourraient être épandus sur les sols agricoles, seraient ainsi mélangés aux fertilisants classiques et ajoutés dans les sacs en vente dans tous les magasins à destination des particuliers pour être utilisés dans leurs jardins.

**Sur la forme**, le CNVM constatait dans son communiqué du 25 Juillet 2020 qu'une fois de plus, tout a été fait en toute discrétion par les plus hautes autorités de l'État, en lieu et place d'une véritable et honnête information du public, à une période où la majorité des français est en vacances. Ce qui permettra à l'État de dire que les français ne s'intéressent pas au problème.

**Sur le fond**, en changeant de catégorie, le digestat n'est plus soumis aux mêmes réglementations, notamment en court-circuitant l'ANSES, et ses contrôles sanitaires, qui a toujours refusé de considérer le digestat comme autre chose qu'un déchet..

Pourtant l'État français qui est supposé défendre l'intérêt général et veiller à la santé des citoyens, est passé outre et a décidé de mettre en œuvre cette réforme, alors qu'aucune étude scientifique ne permet de conclure à l'innocuité (absence de danger pour la santé) du digestat.

### **L'accident du 17 Août est accablant pour l'État !**

Dans la soirée du 17 Août 2020, dans une usine de méthanisation, une cuve de rétention de digestat a débordé à Chateaulin (Finistère), libérant 400 m<sup>3</sup> de digestat qui se sont déversés dans l'Aulne en amont d'une station d'eau potable.

Le Préfet du Finistère a immédiatement interdit la consommation d'eau du robinet sur 50 communes, concernant 180.000 habitants.

Si le Préfet a pris une telle mesure, c'est que le digestat présente des risques pour la santé.

**Dés lors le CNVM est fondé a demander un moratoire immédiat sur la méthanisation et l'utilisation des digestats, notamment leur épandage, tant que des études scientifiques n'auront pas prouvé leur innocuité.**

Qu'on ne nous réponde pas qu'il s'agit d'un cas isolé !

Soit le digestat est dangereux pour la santé, soit il ne l'est pas. Faudrait-il 2, 5 ou 10 accidents comme celui de Chateaulin pour que cela soit plus convaincant ?

Pour le CNVM, la décision du Préfet lève toute ambiguïté ... le digestat est dangereux et le CNVM est totalement fondé à demander un moratoire.

Si l'État reste sourd à notre demande de moratoire, le CNVM se réserve le droit de le traduire en justice pour ces faits ainsi que pour mise en danger de la santé des français.

Le 21 Août 2020.